



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Clergoux le 17 février 2025

Le 3 décembre, le préfet Desplanques a refusé par arrêté d'autoriser la construction des éoliennes sur les communes de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul.\*

Encore fallait-il attendre que soient forclos les délais de recours pour le promoteur, soit 2 mois.

**Interrogé, le greffe de la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux nous a confirmé l'absence de dépôt de requête.**

Ce dossier est donc clos et le projet définitivement abandonné, 12 ans après le début de la procédure !!!

**Agir pour le Plateau des Étangs** est fier de ce succès et de la lutte menée pendant toutes ces années.

Mais, sans la mobilisation exemplaire des habitants des deux communes, sans leurs soutiens et leurs participations, notamment pendant l'enquête publique, nous n'aurions sans doute pas obtenu satisfaction.

Nous n'étions riches ni de châteaux, ni d'abbayes mais nous avons su être solidaires et déterminés.

C'est pourquoi, avec tous, notre association organisera au printemps à la salle des fêtes de Saint-Paul, une réunion de remerciements.

Nous enterrerons symboliquement les éoliennes et les promoteurs.

Pour le bureau d' **Agir pour le Plateau des Étangs**,

Le secrétaire, Philippe Laporte

\* : <https://www.eolien-en-correze.fr/champagnac-la-prune-et-saint-paul>